

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP lance un appel d'offres pour attribuer trois mandats de gestion d'actifs immobiliers

*Paris, le 16 mai 2017- En cohérence avec les orientations de son conseil d'administration, l'Etablissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) poursuit l'approfondissement et l'enrichissement de sa politique d'investissement dans les actifs immobiliers initiée il y a cinq ans en sélectionnant trois gérants, dont deux stand-by, pour constituer un portefeuille d'actifs immobiliers résidentiels en France.*

A travers ce mandat, l'ERAFP demandera au Titulaire de construire un portefeuille d'actifs dont une part substantielle sera investie dans le logement intermédiaire, tout en cherchant à maximiser la rentabilité du portefeuille. La part non investie dans le logement intermédiaire pourra notamment être constituée dans les logements du parc privé et les résidences gérées, notamment les résidences seniors et résidences étudiantes.

De plus, le Titulaire veillera, dans le cadre de la commercialisation locative des actifs, à mettre en œuvre des mécanismes qui visent à faciliter le logement des agents publics.

Ces objectifs s'inscrivent dans une orientation forte du conseil d'administration de l'ERAFP, qui a été récemment autorisé, selon son vœu, à accroître de 10 à 12,5% la part des investissements immobiliers dans le portefeuille d'actifs.

Les mandats seront d'une durée initiale de dix ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour une période de deux ans.

Les montants à investir sur les trois premières années seront, à titre indicatif, de l'ordre de 200 millions d'euros et pourront être revus à la hausse ou à la baisse. Ces investissements devront être réalisés dans une perspective de long terme et se conformer au dispositif ISR de l'Etablissement.

Le dossier de consultation est disponible sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Un lien vers cette plateforme est accessible depuis le site Internet du RAFP, [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr), rubrique Appels d'offres. La date limite de remise des soumissions est fixée au 12 juin 2017, 12 heures (heure de Paris).

---

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

*Avec plus de 27 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.*

*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 2 milliards d'euros à investir chaque année Régime de retraite obligatoire, par points, l'Etablissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle assise sur les primes pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)